

Séance du 9 Mars 1950

Le 9 au Mil neuf cent cinquante et le neuf Mars. à Vingt-une heures, le Conseil Municipal de la Ville de Martignac s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Jean Grand, Maire.

Étaient absents: M. M. Barthe, Brabant, Lamolle, Sainte Barthe, Saint-Paul, Saint-Blancat, Lagardelle, Verdier

Étaient présents: M. M. Cou-Cecille, Dufer, Gabrielle, Cailiac, Darmer, Fuyau, Fumist, Barthe, Dardine, Lor-Bathé

Lecture est faite du Procès Verbal de la dernière séance qui est adopté à l'unanimité des membres présents. M. Fumist est nommé secrétaire de séance.

Ordre du Jour

- 1° Création d'un Bureau gratuit de Placement
- 2° Lettre Valès
- 3° Lettre de la Direction des Domaines relatif à l'immuable du Caiffa
- 4° Lettre des Parlementaires au sujet de l. E.D.F.
- 5° Demande des instituteurs non logés
- 6° grille de l'Esplanade de Larrous.
- 7° Monument Jean Marlin
- 8° grille de l'entrée de l'Abbatir
- 9° Droits de licence sur les débits de Boisson
- 10° Bâtiment des Pauvres
- 11° Réajustement des Centimes
- 12° Commande de Plaques

Création d'un Bureau gratuit de Placement.  
Lettre Valès

M. le Maire demande à ce qu'il en soit fait acte d'affaires et de demandes d'engagements soit orienté au Comité d'Action de la Mairie (adopté à l'unanimité)

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Valès représentant dans notre commune, demandant à ce que la Ville de Martignac soit affiliée au C.E.C.U.R. comme membre fondateur. Le Conseil Municipal vote une somme de 500 frs pour ce Club d'entraide et de culture des usagers de la Route

Lettre des Domaines

Lecture est donnée d'une lettre du Directeur des Domaines évaluant à 2.400.000 frs l'immuable du Caiffa, Tout le dossier pour l'achat de cet immeuble a été

transmis à la Préfecture au l'affaire suit son cours.

Lettre des Parlementaires

Lecture est donnée de la réponse de  
Parlementaires au sujet de la demande J. G. D. F. Lambert à ce  
que la ville couvre le déficit de l'exploitation du gaz. Le gouver-  
nement doit déposer un projet de loi concernant les communes.  
du paiement des sommes réclamées

Demande des instituteurs  
non logés

M. le Maire donne lecture d'une lettre signée  
de M. Daucaume. Brulé et Barne. instituteurs non logés qui  
demandent l'application de l'arrêté Préfectoral relatif à l.  
augmentation de l'indemnité de logement. M. le Maire  
est chargé de consulter l'arrêté en question et de donner  
satisfaction à la demande des instituteurs non logés.

Grille à l'Esplanade  
de Larus.

M. le Maire fait part à ses collègues de  
la nécessité de peindre la grille de l'Esplanade de Larus  
Ce travail est de toute urgence, car la grille souffre  
déjà d'un manque de peinture, il est décidé de faire  
un appel d'offre aux peintres de la localité pour exécuter  
ce travail.

Monument à Jean Marlin

Sur la proposition de M. le Maire le  
Conseil vote 1.000 frs pour le crédit d'achat d'un monu-  
ment à Jean Marlin. Ancien Préfet. Martyr et Héros de  
la Résistance

Portail de l'Abattoir

Cette question depuis longtemps a l'air  
de faire faire devant recevoir une prompt solution.  
M. le Maire faisant connaître que l'architecte de la  
commune doit donner un plan d'agrandissement de  
l'entrée actuelle, une discussion s'engage à laquelle  
premier fait M. Daucaume et Fuyon, il s'agit de  
faciliter le passage des gros camions collecteurs. M.  
Cau. Cécille demande alors la parole. A son avis  
le marché de Martigean fait d'après les chiffres  
des droits de places y compris celui rependie son impor-  
tance, un effort doit être tenté pour donner au  
marché aux Bestiaux un développement accru, le  
marché de Martigean n'atteindra certainement pas  
l'importance de <sup>celui de</sup> certaines autres villes voisines et ce  
qui concerne les grosses Bêtes à cornes, mais déjà le  
marché aux veaux devient plus fréquent et c'est  
pour accroître l'apport de ces jeunes bêtes que la  
Municipalité doit faire un gros effort. M. Cau-  
Cécille préconise la construction d'un abattoir Moderne  
pourvu de tous les derniers perfectionnements. Si l'abatage  
est favorisé les éleveurs viendront nombreux et de ce fait

font des achats importants à Montjean. Les agriculteurs nous de tenir sur notre marché un ensemble des produits d'élevage fréquemment notre ville toujours plus nombreux. Une joye gande active devra en outre être faite en faveur de notre abattir auprès des expéditeurs et de notre marché auprès des agriculteurs. La dépense de construction nouvelle est subventionnable et les abattages plus nombreux seront une source de revenus pour la ville. M. Can. Cecille demande à qui vite afin de ne pas se laisser devancer par les villes voisines. Le conseil unanimement charge M. le Maire de se mettre en rapport avec l'architecte communal et les vétérinaires pour faire établir un projet de construction d'un abattir moderne.

Droit de licence sur  
les débits

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet de la Haute Garonne, relative au relèvement des droits de licence sur les débits de boisson. Le conseil municipal estimant qu'en raison de la crise actuelle qui sévit dans la commune et notamment chez les cafetiers qui voient leur clientèle se rarifier tous les jours, décide de maintenir les tarifs actuellement appliqués.

Batiment des  
Pompes

Plusieurs membres du conseil municipal s'entendent que cette question depuis longtemps débattue ne soit pas encore tranchée, M. Can. Cecille fait part à M. le Maire qu'à la séance de janvier, le conseil lui a demandé de faire un appel d'offre pour la construction de l'abri du matériel. Il insiste auprès de M. le Maire pour que cet appel soit adressé sans tarder, un article paraîtra dans la presse et les entrepreneurs locaux seront informés individuellement de la réalisation du projet actuellement déposé à la Mairie. M. Puyau demande que le conseil municipal soit toujours tenu au courant des travaux qui seront réalisés et aucune dépense importante ne devra être faite sans un vote de l'assemblée communale. Sur la proposition de M. Can. Cecille il est décidé 1° d'acheter une Balance qui servira à peser les produits vendus sous la petite Halle le jour du marché 2° de faire rejoindre d'urgence le pont de la Bascule de la place de Verdun, qui par suite d'un affaissement est pratiquement inutilisable 3° de charger M. le Maire de se mettre en rapport avec les Municipalités possédant des Bascules de gros tonnage, pour s'informer de l'intérêt que pourrait retirer la ville de la construction d'une bascule de 20 à 30 tonnes (Dépense subventionnable). 4° de retarder l'ouverture du marché aux graines jusqu'à 11 heures 30 et celui du marché aux veaux à 11 heures.

59 de Procéder à l'arrangement du mur le long du pavé de la Halle afin qu'il puisse servir à l'affichage et de placer des panneaux au bout de la ville, à la Salle et au Plan, ainsi il pourra être interdit de coller des affiches sur les monuments publics et les particuliers ne seront pas obligés de supporter l'affichage sur leur murs si j'osais. M. le Maire demande à ce que la fermeture de la petite Halle puisse être montée sans autre que ceux de location pour les sociétés qui organisent des fêtes. M. le Maire devra visiter M. Massanes à terminer son travail afin qu'après avoir reçu tous les enseignements, les cantonniers de la ville puissent procéder au montage de cette fermeture.

Rajustement des centimes

M. le Maire donne lecture à une lettre de M. le Sous-Prefet relative au rajustement du nombre de centimes votés par le conseil Municipal. Par suite de la diminution du finage de la patente qui entraînera une diminution du produit de l'impôt, il convient d'augmenter le nombre de centimes déjà votés. Il passera de 5.195 à 5453 ce qui donnera la même recette de 2057.561 - F. l'impôt ne se trouvera pas augmenté l'opération étant simplement destinée à maintenir l'équilibre au Budget communal à la suite des dispositions de l'article 8 de la loi du 21 janvier 1950. Le conseil unanime approuve les dispositions ci-dessus énumérées.

Vu et approuvé: à Saint-Gaudens le 16.3.1950  
Le Sous-Prefet  
signé: illisible

Commande de Plaques

Le Maire demande au conseil Municipal l'autorisation de commander de nouvelles plaques destinées au changement des noms des rues. (à l'usage)

Indemnité de fonction

Le conseil Municipal autorise pour l'année 1950 le mandatement à M. le Maire de l'indemnité de gestion aux conditions habituelles et est à dire par trimestrialités et à terme éché  
S. ordie du jour étant épuise la séance est levée à 23 heures 30.

Vu et approuvé:  
à Saint-Gaudens, le 22.4.1950  
Le Sous-Prefet  
signé: illisible

*[Handwritten signatures and stamps]*